



---

TEXTES ADOPTÉS

---

**P8\_TA(2019)0051**

**Adhésion du Honduras à la convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants \***

Résolution législative du Parlement européen du 31 janvier 2019 sur la proposition de décision du Conseil autorisant l'Autriche et la Roumanie à accepter, dans l'intérêt de l'Union européenne, l'adhésion du Honduras à la convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (COM(2018)0528 – C8-0377/2018 – 2018/0278(NLE))

**(Consultation)**

*Le Parlement européen,*

- vu la proposition de décision du Conseil (COM(2018)0528),
  - vu l'article 38, quatrième alinéa, de la convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants,
  - vu l'article 81, paragraphe 3, ainsi que l'article 218, paragraphe 6, deuxième alinéa, point b), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, conformément auxquels il a été consulté par le Conseil (C8-0377/2018),
  - vu l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne<sup>1</sup> sur la compétence externe exclusive de l'Union européenne concernant une déclaration d'acceptation de l'adhésion d'un État tiers à la convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants,
  - vu l'article 78 quater et l'article 108, paragraphe 8, de son règlement intérieur,
  - vu le rapport de la commission des affaires juridiques (A8-0457/2018),
1. approuve l'autorisation accordée à l'Autriche et à la Roumanie d'accepter, dans l'intérêt de l'Union européenne, l'adhésion du Honduras à la convention de La Haye de 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants;

---

<sup>1</sup> Avis 1/13 de la Cour de justice du 14 octobre 2014, ECLI:EU:C:2014:2303.

2. charge son Président de transmettre la position du Parlement au Conseil et à la Commission, ainsi qu'aux gouvernements et aux parlements des États membres et au bureau permanent de la conférence de La Haye de droit international privé.